

COMMISSION DE LA TRANSPARENCE

SYNTHÈSE D'AVIS

11 DECEMBRE 2019

***Vaccin grippal quadrivalent, inactivé, préparé sur cultures cellulaires
FLUCELVAX TETRA, suspension injectable en seringue préremplie***

Première évaluation

► L'essentiel

Avis favorable au remboursement dans la prévention de la grippe chez les adultes et les enfants à partir de 9 ans pour lesquels la vaccination grippale est recommandée¹

► Quel progrès ?

Pas de progrès dans la prise en charge.

► Quelle place dans la stratégie thérapeutique ?

En France, la vaccination contre la grippe saisonnière est recommandée chez toutes les personnes âgées de 65 ans et plus et chez les populations particulières suivantes (cf. calendrier vaccinal) :

- les femmes enceintes, quel que soit le trimestre de grossesse ;
- les personnes, à partir de l'âge de 6 mois, atteintes de maladies favorisant la survenue de complications graves de la grippe ;
- les personnes obèses ;
- les personnes séjournant dans un établissement de soins de suite ainsi que dans un établissement médicosocial d'hébergement ;
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois ayant des facteurs de risque de grippe grave ainsi que l'entourage des personnes immunodéprimées ;

¹ Pour plus de précisions, cf. page 3 de l'avis

- les professionnels en contact régulier et prolongé avec des personnes à risque de grippe sévère, en particulier les personnels de santé et les personnels navigants.

Place du médicament

FLUCELVAC TETRA peut être utilisé selon son AMM dans le cadre des recommandations vaccinales en vigueur, consistant à éviter les formes graves et les décès liés à la grippe saisonnière.

Ce document a été élaboré à partir de l'avis de la Commission de la transparence disponible sur www.has-sante.fr